



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre à la question parlementaire n° 1910 du 7 février 2025 des honorables Députées Sam Tanson Djuna Bernard.

- 1. Une date précise a-t-elle déjà été fixée pour la tenue du « Sozialdësch » ?**
- 2. Dans le cas contraire, le Premier ministre partage-t-il notre avis selon lequel il serait opportun que cette réunion ait lieu dans les plus brefs délais ?**
- 3. Monsieur le Premier ministre peut-il préciser de manière détaillée les points qui figureront à l'ordre du jour du « Sozialdësch »?**

Comme je l'ai indiqué récemment lors d'une conférence de presse, la « Sozialronn » reflète la volonté du Gouvernement de renforcer davantage son fort attachement au dialogue social et à la paix sociale. Elle est donc additionnelle aux échanges réguliers des divers membres du Gouvernement avec les partenaires sociaux.

Dans une première phase, il est envisagé que le Gouvernement consulte les partenaires sur une base bilatérale concernant la thématique des conventions collectives de travail, afin de mettre en œuvre les objectifs de l'accord gouvernemental en la matière.

Par la suite, le Gouvernement jugera de l'opportunité des prochaines étapes.

Luxembourg, le 7 mars 2025.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN